

La recherche au sein de l'Union européenne

Pierre Busquin

Commissaire européen chargé de la Recherche

Je voudrais préciser le rôle que l'Union européenne veut jouer, en particulier la Commission, dans le développement de ces processus fondamentaux des biotechnologies et l'appréciation que les citoyens en ont.

Nous sommes confrontés à un grand changement scientifique, puisque le XXI^e siècle est celui de la connaissance du vivant, comme le début du XX^e avait été celui de la connaissance de la matière. Les développements sur la connaissance de la matière, de la physique et de la chimie ont conduit aux progrès que nous connaissons, mais ce XXI^e siècle sera dominé par la connaissance du vivant et donc par les applications des biotechnologies.

Cela suscite, et je pense que vos débats de ce matin l'ont montré, des espérances et des craintes, comme en provoque tout grand changement de paradigme. Pour l'Union européenne, c'est cependant une priorité ; le conseil des chefs d'État de Stockholm a d'ailleurs demandé à la Commission de préparer un plan d'action stratégique concernant les biotechnologies. C'est ce plan d'action stratégique que nous essayons de développer, sous tous les aspects : en premier lieu, ceux de la recherche, ensuite les aspects financiers, de création d'entreprise, mais également éthiques et relatifs à la sensibilité des citoyens.

En effet, il est impossible de développer des projets d'envergure sans un minimum de participation des citoyens.

Quelle sera la structure envisagée de ce plan stratégique ? Quel est le potentiel dont nous disposons en Europe ? Comment nous organiser au mieux pour exploiter ce potentiel ? Comment gouverner les sciences de la vie ? Quelle est sa dimension internationale ?

Ce plan stratégique a été soumis à consultation ; plus de 300 contributions de très haute qualité ont été données et le message fort qui apparaît est la nécessité d'une cohérence en Europe.

C'est le point essentiel sur lequel j'interviendrai : nous constatons aujourd'hui en Europe une série de difficultés liées à notre fragmentation politique, qui produit un manque de cohérence dans l'approche du problème.

L'exemple le plus marquant, que vous connaissez certainement et dont on vous reparlera dans la journée, en est le moratoire sur les organismes génétiquement modifiés. Ce moratoire crée en Europe une situation institutionnelle quelque peu schizophrénique, puisque certains pays permettent ces recherches, tandis que d'autres non ; l'Union européenne est un marché unique comportant des importations, ayant un impact sur les pays de Lomé. Nous n'abordons pas avec suffisamment de sérénité ce dossier.

Au risque d'en choquer certains, je trouve que diminuer le potentiel de recherche en Europe sur les OGM est une erreur stratégique majeure ; celle-ci se marque d'ailleurs dès maintenant par des effets économiques et des effets sur la recherche en Europe. Il y a ainsi une corrélation très nette entre le nombre d'hectares prévus à des fins de recherche en Europe – ce ne sont pas des hectares de cultures industrielles – qui a culminé en 1997 et qui chute depuis, notamment suite à la décision du Conseil des ministres de suspendre l'autorisation de nouveaux OGM en Europe ; on constate, dans le même temps, une diminution du potentiel de recherche européen, aussi bien académique qu'universitaire, et une diminution de l'investissement des entreprises dans ce domaine.

Le transfert de connaissances et de potentiel humain de l'Europe aux États-Unis est considérable, car nous ne sommes pas capables simplement de définir une position. Il s'agit d'un contre-exemple de la qualité de l'Europe et de sa possibilité à faire face aux problèmes.

Ceci est significatif de la nécessité d'une cohérence des politiques en Europe. On peut, à ce sujet, multiplier les exemples. En tout cas, cela pose problème, même à nos partenaires : j'ai rencontré dernièrement le ministre des Îles Maurice, qui font partie de la convention de Lomé. Leur principal facteur de développement est fondé sur la production de sucre et la principale région du monde à en importer est l'Europe. Ils nous fournissent donc du sucre, mais ils sont confrontés à un problème très délicat : ils savent que leurs concurrents sur le marché mondial sont les Brésiliens. Or, le Brésil, lui, développe des cultures d'OGM, afin de renforcer la productivité de canne à sucre. Ils se trouvent donc face à un dilemme : ils ne font pas de recherche ni de développement, puisque leur marché est celui de l'Europe et que celle-ci l'interdit ; mais ils craignent pour leurs perspectives d'avenir l'avancée technologique et l'avancée en termes de productivité et de rentabilité plus grandes que va prendre le Brésil.

Par cet exemple, je tiens à montrer les conséquences – je ne dis pas qu'il ne faille pas respecter certains principes de précaution – de notre incapacité d'agir, de décider, qui nous est fondamentalement préjudiciable, sans parler, bien entendu, de la situation des pays en voie de développement, de celle de la Chine qui en a fait un de ses moteurs de développement. J'étais dernièrement au bioforum de Lyon où un ministre chinois déclarait que la Chine fait des OGM une priorité pour son développement.

Ne croyez pas que je plaide pour les organismes génétiquement modifiés d'une manière aveugle. Mais l'incapacité politique dans laquelle nous sommes à faire face au problème constitue une erreur. C'est ce que je tiens à souligner ; on ne doit pas nécessairement faire n'importe quoi n'importe comment. Bien entendu, aborder ce problème par un processus de *terminator* n'était certainement pas la meilleure manière, mais ne pas faire face à ce problème constitue aujourd'hui, à mes yeux, une erreur pour l'Europe, pour sa recherche et pour son développement.

Je pense également que nous sommes conscients au niveau européen que ce moteur est la recherche sur les sciences de la vie. Nous voulons donc promouvoir une culture scientifique plus importante en Europe, car c'est également un des enjeux. Les Européens ne se considèrent pas bien informés et un dernier sondage, appelé Euro-baromètre, a montré que 67 % des Européens considéraient qu'ils devaient être davantage informés sur les conséquences de la science. C'est vrai qu'il y a non pas un rejet de la science en Europe, mais une acceptabilité de la science – non pas une acceptabilité aveugle – ce qui est tout à fait normal et cela est très bien ainsi.

Pour avancer, il est nécessaire de créer de l'information, bien entendu contradictoire, mais de qualité. Tout ce qui y contribue est important et nous avons à la Commission européenne le souci de soutenir des débats à l'échelle européenne sur le thème que nous appelons *Sciences et société*, qui vise à étudier les relations de la science et de la société. Comme nous en arrivons au développement du vivant, les questions éthiques sont plus lourdes, plus difficiles et les questions philosophiques indispensables. Rien ne se fera donc en Europe sans une compréhension ni une participation des citoyens.

À cet égard, la Commission européenne a créé quelques structures et mécanismes permettant de mener ce débat à l'échelle européenne. Nous avons créé un groupe de scientifiques de haut niveau pour aider l'Union à avancer en la conseillant. Ce groupe est d'ailleurs présidé par un de vos orateurs de ce matin, Axel Kahn, et il comprend d'éminents scientifiques issus des différents pays européens.

À ce sujet, j'aborderai tout à l'heure un point très délicat, celui des cellules souches pour le développement des biotechnologies dans le domaine médical humain. Nous avons d'ailleurs organisé en décembre un colloque à Bruxelles réunissant les meilleurs spécialistes européens des cellules souches pour justement montrer l'aspect scientifique de ce problème, tout en sachant qu'il s'agit d'un sujet délicat. J'y reviendrai car il s'agit de questions épineuses.

Concernant la question des OGM, j'ai constitué, au niveau européen, une table ronde traitant de la sûreté des OGM, à laquelle nous invitons tous les partenaires, ceux opposés à leur développement comme les scientifiques. Nous avons tenu une réunion, il y a moins d'un mois à Bruxelles, sur un sujet très précis. En effet, il convient d'aborder le problème scientifiquement, à partir d'une étude sur le maïs transgénique pour lequel les recherches sont en Europe assez avancées puisque l'Espagne a gardé une capacité de recherche en cette matière. Nous avons abordé le

problème de la résistance des insectes aux différentes cultures et générations. Nous avons par exemple montré, dans le débat essentiel et compréhensible au sujet du papillon monarque, qu'aucun effet n'avait été constaté sur ce papillon – ce qui est un fait scientifique – après maintenant au moins quatre générations d'insectes. Comme il s'agissait d'un non-événement et somme toute d'une bonne nouvelle, cela n'a pas entraîné de répercussions sur le phénomène.

Cela conduit à la question du rôle des médias, qui consiste à donner l'information la plus large : qu'on la donne quand cela ne va pas, mais qu'on la donne également quand il s'agit de bonnes nouvelles. *Good news is possible*. Il est indispensable de pouvoir donner également des nouvelles positives dans ce domaine.

L'éthique est également une question centrale car il touche au plus profond de nous-mêmes. Je ne suis pas spécialiste, contrairement aux philosophes et au groupe d'éthique européen, d'ailleurs présidé par Mme Lenoir, qui a été reconstitué dernièrement. Son objectif est d'aider la Commission européenne et le Parlement à se forger une opinion. Une Commission temporaire d'éthique européenne s'est constituée au Parlement européen. Elle a travaillé pendant un an ; cependant, le rapport final n'a pas pu être adopté parce qu'il était à mon avis trop orienté et qu'il a été finalement tellement amendé qu'il en avait perdu toute sa consistance.

Cependant, ces questions éthiques doivent être posées à l'échelle européenne. En effet, l'éthique reste une compétence de chaque État et l'histoire de chacun définit sa position. Par exemple, vouloir donner un statut à l'embryon relève du domaine philosophico-politique et cela suscite des retombées énormes : entre les Anglais qui ne définissent l'embryon qu'après le quatorzième jour et les Allemands ou les Autrichiens qui considèrent que l'on ne peut pas travailler sur celui-ci, ou encore les Irlandais, dont la constitution précise que travailler sur un embryon constitue un crime, il existe ainsi des différences en Europe, légitimes car liées à l'histoire, mais qui rendent la question évidemment très complexe.

Dans ce programme européen, j'ai pour ma part adopté une position assez pragmatique, m'appuyant sur un vote largement majoritaire au Parlement européen, en faveur de l'interdiction globale du clonage reproductif – je crois que c'est l'opinion d'à peu près tout le monde. Mais le clonage thérapeutique comporte des nuances : entre les Anglais, dont la législation le permet, et d'autres pays dépourvus de législation sur ce point, ou d'autres encore qui y sont totalement opposés.

La position défendue par la Commission européenne, puisque nous devons construire un programme sur l'ensemble de l'Europe, est d'utiliser les cellules souches dérivées d'embryons surnuméraires, dans un premier temps, et d'attendre le moment éventuel qui nécessitera d'en produire par clonage thérapeutique. Il s'agit d'une position assez pragmatique, qui n'est d'ailleurs pas partagée par tout le monde : un conseil des ministres de la Recherche s'est tenu récemment pour adopter le programme-cadre de 17,5 milliards d'euros et nous avons passé une heure et demie sur cette question, avec

des positions objectivement totalement opposées. Tout ceci peut prêter à sourire, mais représente tout de même un problème pour développer une stratégie cohérente en Europe. Or, en cette matière, la fragmentation de l'Europe, avec des recherches dans certains pays et pas dans d'autres, représente un handicap. Elle en constitue également un pour mener des projets d'envergure de développement des biotechnologies, de nouveaux types de médicaments et de faire face aux problèmes des maladies. Or le débat à ce sujet est devenu très idéologique, alors que depuis quinze ans, dans les programmes-cadres de recherche européens, on utilise des cellules souches dans l'étude de la maladie de Parkinson. Ce n'est donc pas une nouveauté, mais le problème est que cela prend maintenant une dimension très philosophique, certes respectable – je n'insisterai jamais assez sur ce point – car je respecte les convictions de chacun.

Toutefois, il est indispensable, si nous voulons exister au sein de cette grande révolution biotechnologique, que nous ayons une démarche, une approche, que certes nous discutons, mais que nous agissions à un moment donné. Il ne faudrait pas que le principe de précaution se transforme en principe d'immobilisme. Précaution et proportionnalité sont deux principes qui, tout au moins dans l'esprit de la Commission, vont de pair. Le risque zéro n'existant pas, il faut toujours mesurer en matière de précaution la proportionnalité du problème.

Cela nous amène à envisager des problèmes de dynamique des entreprises. Une question également controversée est celle de la fameuse directive sur la brevetabilité. On ne parle pas de brevetabilité du vivant ; à cet égard, il n'est pas question, en tout cas en Europe, d'accorder un brevet sur une découverte. Le brevet doit porter sur une invention, ce qui est tout à fait différent. Il faut faire un acte qui modifie le gène dans ses fonctions de base et le groupe d'Axel Kahn m'a d'ailleurs remis une déclaration sur la directive européenne, qui devrait être clarifiée quant aux gènes et à leurs fonctions. Cette déclaration sera prise en compte dans le rapport annuel de la Commission sur la brevetabilité. Il permettra de lancer un débat et de lever certaines réticences à la brevetabilité en Europe.

Qu'on l'apprecie ou non, cette question du brevet constitue un élément moteur des développements en biotechnologie. Il ne s'agit pas d'une appropriation définitive du vivant, comme on l'a parfois dit. Peut-être y a-t-il une tendance aux États-Unis à faire du brevet quelque chose de plus fondamental. Mais la vision européenne reste celle de l'invention. Un gène n'est pas donc brevetable en tant que tel, pas plus que sa fonction, s'il n'a pas fait l'objet d'une action, d'une modification. C'est donc une erreur d'employer l'expression *brevetabilité du vivant*. Ce n'est pas le vivant comme tel que nous brevetterons, mais ses potentialités de modification et l'application dans le temps.

Ainsi, je pense qu'il y a une dynamique à créer en Europe. Nous serons capables de la créer par le dialogue, l'Europe ne peut rien imposer ; il y a en tout cas une démarche positive à avoir, une volonté à affirmer, si nous ne voulons pas subir en Europe ce qu'on développera dans le reste du monde.

